

MUSÉUM

NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Janvier 1999

Depuis de nombreuses années, le Muséum national d'Histoire naturelle est un acteur essentiel des politiques de conservation de la nature, au plan national et international, tant en ce qui concerne la recherche, que la coordination des opérations et l'action.

Ce numéro de Muséum vous invite à découvrir ce travail à travers deux structures (l'Union mondiale pour la nature et l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité) et des exemples d'actions « de terrain ».

Je profite de la parution de ce journal pour souhaiter à l'ensemble des personnels du Muséum une heureuse année 1999.

Henry de Lumley



Morpho catenata ♂

Morpho catenata ♂



Morpho seleneus ♂



Morpho catenata ♂



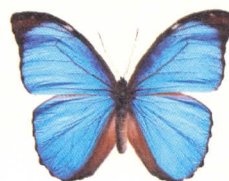
Morpho delius ♂



Morpho delius ♂



Morpho spherotus ♂



Morpho spherotus ♂

2/ Le Muséum
et l'UICN

4/ L'IEGB, un
travail d'expert

5/ L'inventaire
de la biodiversité

6/ La conservation
des espaces

8/ La vie
du Muséum



Le Muséum et l'Union Mondiale pour la Nature (UICN)

Le 5 octobre 1948 fut fondée, à Fontainebleau, l'Union internationale pour la protection de la nature, sous les auspices de l'UNESCO et du gouvernement français, au cours d'une conférence internationale dont le principe avait été fixé en 1947, sous l'impulsion de la Ligue suisse pour la protection de la nature, à Brunnen.

C'était l'aboutissement d'un long processus, initié par des réunions internationales au début du XX^e siècle : le II^e Congrès d'Art public, en 1905 à Liège, le VIII^e Congrès international de zoologie, en 1910 à Graz, la Conférence internationale pour la protection de la nature à Berne en 1913. Le processus reprit en 1923 avec la tenue à Paris, au Muséum, du I^{er} Congrès international pour la protection de la nature : faune, flore, sites, monuments naturels. Ce congrès, semble-t-il oublié, fut organisé par la Société nationale d'acclimatation de France, la

Ligue française pour la protection des oiseaux et la Société pour la protection des paysages de France. Le professeur Louis Mangin, directeur du Muséum, présidait le congrès et, à ce titre, prononça le discours de clôture, posant déjà la problématique de ce que l'on appellera bien plus tard le développement durable.

En 1948, la France est retenue pour accueillir la conférence fondatrice de l'UICN à Fontainebleau. Ce lieu s'imposait du fait de la création d'espaces protégés, au sein de la forêt, dès le milieu du XIX^e siècle. Le 5 octobre 1948,

naissait un organisme original, associant des gouvernements, des institutions publiques et des associations. Le Muséum, membre fondateur, et ses scientifiques vont y tenir une place importante. Le professeur Roger Heim a été élu vice-président du premier Conseil (1948-1952) et en sera président de 1954 à 1958. Le professeur Henri Humbert fut également membre du Conseil (1948-1952), puis le professeur Théodore Monod (1952-1958 ; 1964-1970) et, de 1988 à 1990, le professeur Jean-Claude Lefeuvre. C'est donc une longue histoire qui lie le Muséum au mouvement de la conservation de la nature. Il n'est pas anodin de souligner qu'en 1955, alors que Roger Heim est président de l'Union, le Muséum crée une chaire intitulée « Ecologie et protection de la nature », devenue ensuite la chaire puis le laboratoire d'Écologie générale. Aujourd'hui, de nombreux chercheurs du Muséum participent aux commissions spécialisées de l'UICN, en particulier à la commission de sauvegarde des espèces, où le professeur Philippe Bouchet travaille au sein de l'instance dirigeante.

Cependant, l'influence française dans l'UICN est allée en s'amoindissant. En 1991, il n'y avait plus de français dans le Conseil exécutif. En 1992 les membres français de l'Union ont décidé de créer un Comité pour l'UICN, sous la forme d'une association loi de 1901, réunissant les minis-

tères concernés, les organisations non gouvernementales membres de l'UICN ayant leur siège en France, les institutions publiques. La présidence en fut confiée au Muséum. Une stratégie fut mise en place : forte présence française à l'Assemblée générale de Buenos Aires (janvier 1994) et première tentative pour faire élire un conseiller français ; organisation d'une première réunion des Comités nationaux européens ; augmentation du nombre de membres français ; développement des liens avec les membres francophones ; mise en œuvre, avec les membres du pourtour méditerranéen, d'une stratégie pour structurer la présence de l'UICN dans cette région ; travail pour faire reconnaître les Comités nationaux dans les statuts de l'Union ; présence active à l'assemblée générale de Montréal (octobre 1996) avec, cette fois, l'élection d'un Conseiller français (madame Béttina Laville) ; invitation faite à l'Union de célébrer son cinquantenaire en 1998 à Fontainebleau.

Dans la perspective de cet anniversaire, le Muséum a organisé, en juin 1998, les « Journées de la conservation de la nature » afin de présenter au public l'UICN et les activités des membres français. Le jour du cinquantenaire, il a accueilli, dans l'auditorium de la Grande Galerie de l'Évolution, un colloque des membres et experts français de l'Union. Enfin, dans le cadre des « Journées de la science », en octobre,



Monument commémoratif mis en place dans la forêt de Fontainebleau pour le cinquantième anniversaire de la création de l'Union Mondiale pour la Nature.

un cycle de conférences et de tables rondes a illustré le rôle que jouent les recherches menées au Muséum au profit de la conservation de la nature.

La célébration du cinquantenaire, les 3, 4 et 5 novembre, a demandé un lourd travail, mobilisant les partenaires du Pays de Fontainebleau, le Comité français et un Comité international dont le Muséum était membre, en tant que président du Comité français. Une attention particulière a été portée à la mise au point du symposium « Imaginons le monde de demain : divers ou divisé ? », lequel a permis une analyse approfondie de l'évolution des rapports entre conservation de la nature et développement. La célébration s'est achevée par la proclamation de « l'Appel de Fontainebleau », texte voulu vigoureux, alors que la dynamique initiée par le Sommet de Rio de 1992 semble s'essouffler. Au cœur de la forêt de Fontaine-

bleau, à Franchard, les congressistes se sont retrouvés pour l'inauguration d'un monument commémoratif de la création de l'Union, mis en place à l'instigation de l'Office national des forêts. Le représentant de l'UNESCO y a annoncé officiellement la création, pour le Pays de Fontainebleau, d'une réserve de biosphère : ainsi aboutit une idée avancée par la commission constituée au Muséum et présidée par le professeur Jean Dorst afin de définir des orientations d'avenir pour une forêt hautement symbolique, mais grandement menacée.

Enfin, un moment de convivialité a réuni les congressistes à la Grande Galerie de l'Évolution, lieu qui invite ses visiteurs à réfléchir à l'avenir de la nature. /

Professeur Patrick Blandin
Directeur de la Grande Galerie
de l'Évolution
Président du Comité français
pour l'UICN



Ces pages ont été réalisées avec l'aimable concours de Monsieur Hervé Maurin (IEGB)

Illustrations : Hervé Maurin

Un travail d'expert

Depuis une trentaine d'années, les écosystèmes naturels et les espèces vivantes subissent, du fait des activités humaines, des agressions diverses et souvent importantes.

Afin de mettre en œuvre les mesures de protection qui s'imposaient, les pouvoirs publics ont, progressivement, développé tout un arsenal législatif qui représente aujourd'hui un ensemble normatif, national et européen, complexe.

Pendant la même période, les scientifiques ont, eux aussi, accru leur champ de compétence en l'étendant de l'observation et l'étude de la nature à la gestion et à la protection des écosystèmes et des espèces.

En 1994, compte tenu de son savoir-faire reconnu au plan national et européen, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a désigné le Muséum comme le Centre national de référence de la nature. Depuis, l'Agence européenne de l'environnement lui a confié le pilotage du consortium, regroupant quatorze autres pays, en charge de son Centre thématique européen pour la conservation de la nature.

Ainsi, c'est dans ce contexte scientifique, juridique et institutionnel que le Muséum, fidèle à son implication historique dans la connaissance et la conservation de la nature, a, en 1995, fédéré

ses compétences au sein de l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité (IEGB).

Depuis sa création, l'IEGB se veut un outil de recherche, d'action et d'aide à la décision. Pour cela, il renforce les liens entre la recherche appliquée, les méthodes d'acquisition des connaissances et le traitement de l'information, réunit les compétences dans ces domaines dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens. Cette synergie a pour moteur une optique de développement durable.

Aujourd'hui, l'IEGB doit mener de front, essentiellement pour le compte du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, tout un ensemble d'actions représentant un investissement scientifique et technique considérable. Son savoir-faire est requis pour la mise en œuvre de politiques communautaires (directives « oiseaux », « habitats-faune-flore »), ou d'expertises scientifiques pour la gestion des populations et des territoires (aide à la décision, plan d'action et observatoire des zones humides, définition d'outils juridiques pour ces zones...), voire de formation continue. ▀

L'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité

Au Muséum, l'IEGB regroupe :

- Tout ou partie des laboratoires : écologie générale, évolution des systèmes naturels et modifiés, biologie des invertébrés marins et malacologie, zoologie des mammifères et oiseaux, conservation des espèces animales, ethnobiologie-biogéographie.
- Le service du patrimoine naturel, le conservatoire botanique du Bassin parisien.

Missions de l'IEGB :

- Coordonner et développer l'activité scientifique dans le domaine de la gestion de la biodiversité à l'occasion de la coopération entre le Muséum et ses partenaires naturels (universités, organismes de recherche...).
- Soutenir le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans sa politique de conservation et de restauration du patrimoine naturel et de la diversité biologique.

Afin de remplir sa mission, l'IEGB a développé des accords de coopération avec les principales structures publiques de recherche (universités, grands organismes), les structures gestionnaires ou utilisatrices du patrimoine naturel (tels les offices nationaux de la chasse et des forêts, le conseil supérieur de la pêche), les conservatoires botaniques nationaux, les muséums en province, les espaces protégés (parcs, réserves...).



L'inventaire de la biodiversité

L'idée de réaliser, en France, un inventaire scientifique de toutes les zones à forte biodiversité spécifique et écologique est née d'une proposition du Secrétariat de la faune et de la flore du Muséum National d'Histoire Naturelle. Pour mettre en œuvre ce projet, il a imaginé et élaboré une méthodologie nationale régionalisée.

Commencé en 1980, l'inventaire des *Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique* (ZNIEFF) a été lancé officiellement en 1982 par le ministère de l'Environnement en s'appuyant en particulier sur son réseau des Délégations régionales à l'architecture et à l'environnement. En 1991, des Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel ont été mis en place, avec pour mission de contrôler et de valider les travaux dans chaque région. En 1993, la loi dite *loi paysage* a institutionnalisé le principe des recensements locaux et régionaux du patrimoine naturel et les a

placés sous la responsabilité scientifique du Muséum. En 1995, il est apparu nécessaire de moderniser, de préciser et d'harmoniser les méthodes permettant de faire, région par région, cet inventaire réalisé par les Directions régionales de l'environnement avec le soutien du Muséum et de l'Institut français de l'environnement, l'ensemble étant bien sûr placé sous la coordination générale du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'identification d'une ZNIEFF trouve sa justification dans la combinaison d'un ensemble d'éléments, au premier rang desquels

la présence d'un ou plusieurs écosystèmes, homogènes ou non, d'espèces de faune et de flore ou de milieux rares ou remarquables. Elle doit donc bénéficier d'un « intérêt patrimonial ». En plus de ces intérêts directement liés à sa qualité biologique et écologique, la zone répertoriée peut être remarquable par son paysage, son patrimoine géologique ou historique, voire présenter un intérêt pédagogique.

En 1997, la France métropolitaine comptait 14 755 ZNIEFF représentant 135 174 km² soit près du quart de la superficie du territoire. Outre-mer, 222 avaient été inventoriées.

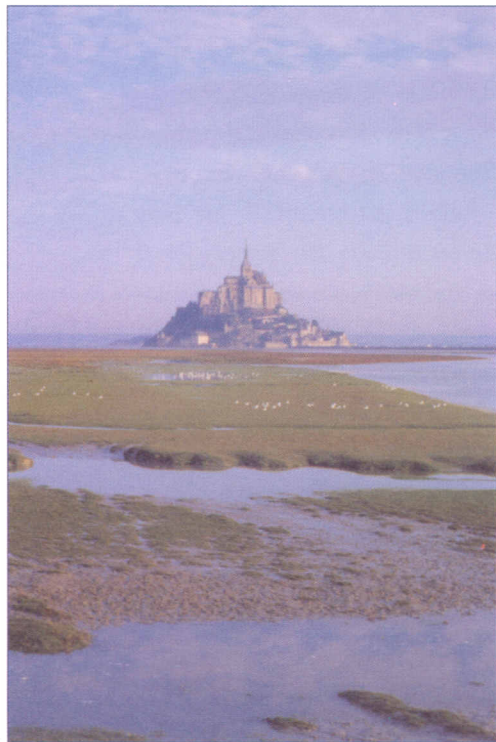
Aujourd'hui, en référence à leur vocation première, qui est d'être, avant tout, un outil de connaissance n'ayant pas de valeur juridique directe, les ZNIEFF sont devenues un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature, en contribuant à orienter les décisions des pouvoirs publics sur de nombreux sujets : grands aménagements (autoroutes, TGV...), politique de création d'espaces protégés, attribution de fonds, élaboration des schémas départementaux des carrières et des milieux naturels, schémas directeurs, plans d'occupation des sols, études d'impact, application de la *loi littoral*, création de parcs naturels régionaux, etc. ▀

Le Service du patrimoine naturel

Il est issu d'un regroupement interne au Muséum du Secrétariat de la faune et de la flore, de la Délégation permanente à l'environnement et des banques de données du Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux. Au sein de l'IEGB, il est plus particulièrement en charge de l'inventaire et du suivi du patrimoine naturel (faune, flore et milieux). Il est un partenaire privilégié de tous les acteurs publics ou privés œuvrant pour la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité.

IEGB
Professeur J.-C. Lefeuvre
57 rue Cuvier
75005 Paris





Le Mont-Saint-Michel et les prés salés (Normandie)

La Baie du Mont-Saint-Michel est un site prestigieux et le lieu principal des recherches menées par le laboratoire Évolution des systèmes naturels et modifiés du Muséum.

Recréer la nature

Signalons que, dans le domaine de la recherche en termes de restauration de la nature, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a confié, en 1996, au Muséum, la gestion administrative et l'animation scientifique du Programme national de recherche Recréer la nature.

La conservation des espaces : les zones humides

La conservation de la nature constitue un champ d'investigation à l'interface de différents domaines : la recherche fondamentale, la pratique de terrain et la décision politique. Sur ceux-ci se greffent des considérations éthiques, culturelles, historiques et socio-économiques. L'équilibre entre ces différentes approches constitue le défi central de la conservation de la biodiversité.

A cet égard, la mise en évidence du rôle des zones humides par rapport à la gestion de la ressource en eau (régulation du régime des eaux, maintien de leur qualité) et les conséquences socio-économiques de leur disparition (en France, plus de la moitié d'entre elles ont disparu en un siècle) ou de leur dégradation, a suscité, dans de nombreux pays, de multiples programmes scientifiques et plans d'action spécifiques. La volonté de préserver ces territoires est d'ailleurs à l'origine du premier et unique accord international visant à la conservation d'un type de milieu à l'échelle mondiale (convention des zones humides, Ramsar, Iran, 1971).

En 1995, la France a adopté un plan gouvernemental afin d'assurer la reconquête des zones humides. Une mission d'expertise, d'information et d'aide à la décision a été dévolue à l'Observatoire national des zones humides où sont associés l'Institut français de l'environnement et le Muséum. Au-delà,

celui-ci intervient sur d'autres axes de ce plan d'action : inventaires, recherche, information et sensibilisation, participation des chercheurs aux formations liées à ce secteur.

La dynamique et le fonctionnement singuliers des zones humides sont liés à des facteurs historiques et externes, intervenant parfois à de grandes distances du site considéré, et sont marqués par des propriétés spécifiques. La diversité des espaces impose aux experts d'organiser la collecte et la recherche des informations en fonction de thèmes prioritaires. Dans ce cadre, le Muséum mène des travaux d'ordre méthodologique sur des sujets privilégiés tels que la popiculture, l'extraction de granulats, la chasse, les prairies humides, le fonctionnement hydrologique... /

Le professeur Geneviève Barnaud, au sein du laboratoire ESNM (Évolution des systèmes naturels et modifiés) du Muséum a en charge les « zones humides ».



Le marais Poitevin

(Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres)

Ce vaste marais littoral atlantique aménagé (96 410 ha) abrite des espèces animales et végétales protégées. Le parc naturel régional créé en 1979 a été supprimé en 1996, en raison des dégradations dues à l'inten-

sification agricole et aux problèmes de gestion de l'eau. La Venise verte, localisée dans la partie occidentale du marais et constituée d'un réseau dense de parcelles inondables et de conches, est un site classé.



Lac de Grand-Lieu

(Loire-Atlantique)

Le lac de 2 695 ha, reconnu de grand intérêt pour son avifaune (hérons, spatule blanche...) et sa végétation, bénéficie depuis le début des années quatre-vingt de plusieurs mesures de protection (réserve naturelle, réserve

de la Fondation nationale pour la protection des habitats, site Ramsar). Il fait l'objet d'un plan de gestion ambitieux visant à réguler les niveaux d'eau, à limiter son ensablement et à contrôler l'envahissement par la myriophylle brésilienne.



Étangs de pêche

(Est de la France)

Plus d'une dizaine de régions d'étangs (Brenne, Sologne, Dombes, Bresse, Forez, Woëvre, Sundgau...) vouées à la pisciculture ou à la chasse sont également d'un grand intérêt patrimonial et

bénéficient à ce titre de mesures de conservation.

Le véritable enjeu pour ces zones concerne la mise au point de plans de gestion conciliant les divers intérêts économiques, sociologiques et biologiques.

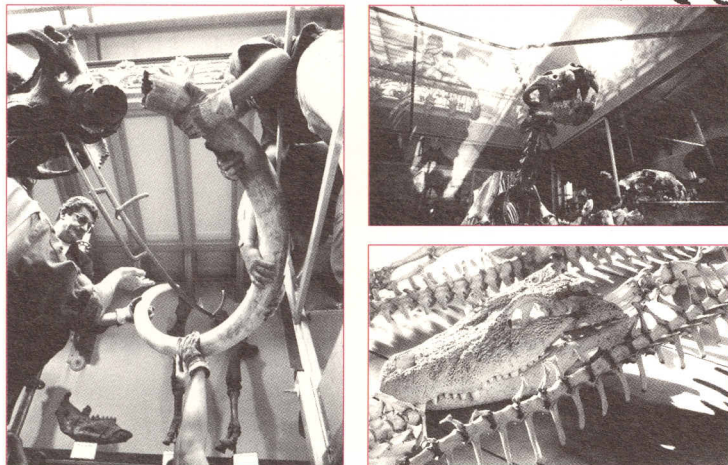


Lac de Crémone

(Corse)

Les zones humides d'altitude, souvent de taille modeste, constituent des éléments importants de la biodiversité,

notamment pour les formations tourbeuses qu'elles abritent. Elles se trouvent parfois menacées par la pression touristique.



Exposition

Ossements

Ré-ouverture au public

1^{ère} étape de préfiguration de la rénovation des galeries d'anatomie comparée et de paléontologie du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Les galeries d'anatomie comparée et de paléontologie furent ouvertes il y a un siècle (1898) pour présenter au public les collections de paléontologie, d'anatomie comparée et d'anthropologie. Par le déplacement, entre 1935 et 1937, des collections d'anthropologie au Musée de l'homme la place fut laissée à une présentation plus complète des deux disciplines historiquement et scientifiquement complémentaires que sont l'anatomie comparée et la paléontologie.

Après trois mois de fermeture au public, « Ossements », constitue une première étape de la rénovation des galeries d'anatomie comparée et de paléontologie dont les éléments réalisés sont : la mise aux normes de sécurité, les travaux de chauffage et d'électricité, la consolidation de la verrière zénithale et la mise en lumière, la restauration des balustrades en fer forgé et enfin, la redistribution et le nettoyage de certains spécimens. Cette première phase de réhabilitation, tant technique que muséologique, permettra de réaliser ultérieurement la rénovation complète que le public appelle de ses vœux. Dans le cadre de la rénovation complète de cette exceptionnelle galerie, l'un des projets d'envergure consiste en la création d'une ostéo-paléothèque de 1 500 m² qui permettra de stocker et classer les milliers de pièces qui se trouvent actuellement disséminées dans l'ensemble du bâtiment. Cette rénovation permettra d'achever le nettoyage complet des spécimens et d'accentuer le caractère pédagogique de ces galeries. Elle permettra également de restaurer et de rendre accessible au public le splendide amphithéâtre magnifiquement peint par Cormon, professeur aux Beaux-Arts et maître de Toulouse-Lautrec.

Parutions

Sont disponibles à la boutique de la Grande Galerie de l'Évolution (tarif spécial pour le personnel du Muséum) :

« *Vies en danger. Espèces disparues, espèces menacées* ».

Sous la direction du professeur Philippe Bouchet. ICD référence et 1 CD junior. MNHN, EMME, ANTEN, Paris, 1997. Collection Patrimoine naturel de l'Humanité, sous le patronage de l'UNESCO.

« *Les océans et la vie marine.*

L'encyclopédie de la mer ».

Sous la direction du professeur Dominique Doumenc. 1 CD référence et 1 CD junior. MNHN, EMME, ANTEN, Paris, 1998. Collection Patrimoine naturel de l'Humanité, sous le patronage de l'UNESCO.

« *Fontainebleau, forêt de paradoxes* ».

Sous la direction du professeur Patrick Blandin et d'Yves Richer de Forges (ONF). Film vidéo, 52 minutes.

Réalisateur : Alain R. Devez (CNRS). CNRS audiovisuel, MNHN, ONF, Paris, 1998.

MUSÉUM

MNHN . Mission de la diffusion

des connaissances et de la communication

36 Rue Geoffroy Saint-Hilaire . 75005 PARIS

Tél : 01 40 79 39 63 . Fax : 01 40 79 38 00

montfort @ mnhn.fr

Directeur de la Publication : Henry de Lumley

Rédacteur en chef : Patrick Blandin

Rédaction : Arnaud Hurel (IPH)

Conception graphique : Florence le Maux

Mise en page : Catherine Félix